

**PROFESSION**

# « Nous envoyons un signal fort au marché »

CGP Entrepreneurs, la filiale de l'UFF, rachète le groupement Infnitis. Le rapprochement des deux en fait de loin le premier groupement de CGPI en France. Bruno Dell'Oste, directeur général de CGP Entrepreneurs, nous dévoile les détails de cette acquisition.

■ **Propos recueillis par Carole Molé-Genlis**

**I**nfnitis, le premier groupement français de CGP passe dans le giron de CGP Entrepreneurs que vous dirigez : pouvez-vous nous détailler cette acquisition ?

**Bruno Dell'Oste** : Nous avons signé vendredi 14 octobre un contrat de cession de 100 % des actions d'Infnitis à CGP Entrepreneurs. Infnitis était jusqu'alors la propriété de Bruno Delpout, de son équipe commerciale et d'un fonds d'investissement.

Pour CGP Entrepreneurs, il fallait atteindre la taille critique ?

**BD** : Le groupement l'avait déjà atteinte avec ses 70 cabinets. Le challenge pour CGP Entrepreneurs était de viser un nombre significatif de cabinets afin d'amortir ses coûts fixes. Au total, nous allons dépasser les 300 cabinets partenaires (245 chez Infnitis et 70 chez CGP Entrepreneurs), un poids suffisant pour devenir profitable et négocier auprès des fournisseurs. C'est donc un signal fort au marché.

Comment cela s'est-il concrétisé ?

**BD** : Ce rapprochement est avant tout une histoire d'hommes, nous nous connaissons avec Bruno Delpout depuis quelques années et, au fil de nos discussions, s'est forgée pas à pas la conviction que nos forces conjuguées viendraient compléter nos faiblesses respectives.

Quelles sont ces points forts et ces points faibles respectifs ?

**BD** : D'un côté, CGP Entrepreneurs est un groupement bien doté en termes de services, de formation, d'outils pour les cabinets. De l'autre, Infnitis a une taille et une notoriété forte, ce qui compte beaucoup en termes de recrutement. Infnitis a également réalisé de gros développements

informatiques avec, par exemple, un extranet complémentaire à nos systèmes d'information qui crée un lien réel permanent entre le cabinet et le groupement.

Quels sont les points communs aux deux groupements ?

**BD** : Les deux modèles économiques se ressemblent. Ce ne sont pas des franchises mais des groupements qui fonctionnent selon un principe de cotisation pour les membres et de marges sur les produits des fournisseurs. De même, ils ont aussi des cibles identiques car ils visent les cabinets unipersonnels. Ce sont d'ailleurs souvent ceux qui sont les plus rentables car ils cherchent à mutualiser leur coût.

Concrètement comment va se faire le rapprochement ?

**BD** : Tout va se faire en douceur. Dans un premier temps, nous allons laisser les deux entités commerciales vivre leur quotidien. Nous allons immédiatement mettre en commun les équipes administratives, une dizaine à Paris pour CGP Entrepreneurs et une dizaine à Lyon pour Infnitis. Bruno Delpout devient salarié en charge du développement d'Infnitis. Dans un second temps, nous allons proposer d'étendre l'offre de services à l'ensemble des cabinets Infnitis : cela devrait se concrétiser courant 2017.



**Bruno Dell'Oste**  
Directeur général, CGP Entrepreneurs

N'y aura-t-il qu'une seule marque, un seul réseau ou les deux cohabiteront-ils ?

**BD** : Nous voulons garder les deux marques qui se complètent très bien. Nous irons à la rencontre de tous les cabinets Infnitis qui choisiront librement soit de maintenir la convention Infnitis, soit de passer sous la bannière CGP Entrepreneurs.

Vous devenez ainsi le premier groupement de CGPI de France...

**BD** : Par le nombre de cabinets, nous devenons le premier groupement de CGPI. Cette année, CGP Entrepreneurs devrait réaliser une collecte de 80 à 90 M€ et Infnitis de 130 à 140 M€. Et avec 400 M€ d'encours intermédiés par Infnitis et presque 300 M€ par CGP Entrepreneurs, cela nous rapproche à grand pas du milliard d'euros d'encours. ■

## UNE FUSION DE DEUX GROUPEMENTS

### Infnitis

- Date de création : 2009
- Fondateur : Bruno Delpout
- Nombre de cabinets : 245 pour 350 CGPI
- Encours : 400 M€ intermédiés par Infnitis
- Cotisation : 60 € par mois (tarif de base).

### CGP Entrepreneurs

- Date de création : 2013
- Direction : Bruno Dell'Oste, DG
- Nombre de cabinets : environ 70
- Encours : 300 M€ intermédiés par CGP Entrepreneurs
- Cotisation : 3000 €/an